

Procès-verbal du Conseil d'administration ID 77

Vendredi 21 novembre 2025

Le Conseil d'administration du GIP ID 77 s'est réuni ce jour, à 10h30, sur convocation de son Président.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Retrait d'un membre fondateur Act'Art
- 2. Budget primitif 2026

Etaient également présentés des points divers n'appelant pas de délibération :

- Point d'information sur l'Assemblée générale
- Point sur les réflexions en cours sur de nouvelles offres de service (centrale d'achat AMO –MOE, aide juridique)

Sont présents en tant qu'administrateur prenant part aux votes :

Au titre du collège du Département

Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, *Président du GIP ID77,*
Madame Daisy LUCZAK, *Vice-présidente du Conseil départemental,*
Monsieur Xavier VANDERBISE, *Vice-président du Conseil départemental, en visioconférence,*
Monsieur Smaïl DJEBARA, *conseiller départemental, en visioconférence,*

Au titre du collège des organismes associés

Madame Majdoline BOURGEAIS-EL ABIDI, *membre du CA de Seine-et-Marne Attractivité, a donné pouvoir à*
Monsieur Xavier VANDERBISE, *Vice-président du Conseil départemental,*

Au titre des représentants des EPCI

Monsieur Yannick GUILLO, *Président de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne, en visioconférence,*
Monsieur Olivier LAVENKA, *Président de la Communauté de communes du Provinois, a donné pouvoir à*
Madame Daisy LUCZAK, *Vice-Présidente du Conseil départemental,*
Monsieur Pascal GOUHOURY, *Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, a donné pouvoir à*
Monsieur Michel GONORD, *Maire de Champagne-sur-Seine,*

Au titre du collège des représentants des autres membres

Monsieur Michel GONORD, *Maire de Champagne-sur-Seine,*
Monsieur Jean-Claude GENIES, *Maire de Gressy, a donné pouvoir à* Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT,
Président d'ID77.

Absents excusés :

Monsieur Vincent PAUL-PETIT, *conseiller départemental*,
Madame Béatrice RUCHETON, *Présidente de Seine-et-Marne Environnement*,
Monsieur Yann DUBOSC, *Président d'Aménagement 77*,
Monsieur Thierry CERRI, *Président du CAUE77*,
Madame Sandrine SOSINSKI, *Présidente d'Initiatives 77*,
Monsieur Marc CUYPERS, *Président de la Communauté de communes du Val Briard*,
Monsieur Guillaume FORESTIER, *suppléant de Madame Sandrine SOSINSKI, Présidente d'Initiatives 77*,
Monsieur François CORRE, *suppléant de Monsieur Yann DUBOSC, Président d'Aménagement 77*,
Madame Sylvie LAHUNA, *suppléante de Madame Majdoline BOURGEAIS-EL ABIDI, membre du CA de Seine-et-Marne Attractivité*.

Sont également présents :

Madame Christine SIBLET-BEUVAIN, *Payeur départemental, en visioconférence*,
Madame Grégorie DUTERTRE, *Directrice du CAUE77*,
Madame Sylvie ROGNON, *Directrice du GIP ID77*,
Madame Marie VILLETTE, *Directrice adjointe du GIP ID77*.

Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT remercie les participants pour leur présence, ouvre la séance du Conseil d'administration, ce jour à 10h30, et fait lecture des pouvoirs.

Il est ensuite procédé à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1°) Délibération n°CA-2025/11/21- 1 : retrait d'un membre fondateur

L'association Act'Art, agence culturelle créée par le Département en 2000 a fait partie, dès son origine en 2017, de la configuration du groupement d'intérêt public ID77, proposant une offre d'ingénierie auprès des collectivités seine-et-marnaises souhaitant mettre en œuvre des projets culturels, des spectacles et résidences artistiques.

Toutefois, les contraintes financières ont conduit son assemblée générale extraordinaire du 05 juin 2025 à prononcer sa dissolution pour cessation d'activités, à compter du 1^{er} juillet 2025.

La convention constitutive d'ID77 prévoit, en son article 6.2, qu'en cas de dissolution d'un membre fondateur, il appartient au Conseil d'administration du groupement de prendre acte du retrait automatique au jour de sa dissolution.

C'est ainsi qu'il est proposé de prendre acte du retrait d'Act'Art à compter du 1^{er} juillet 2025 pour cessation d'activités entraînant sa dissolution.

Ce retrait sera présenté en Assemblée générale, celui-ci engendrant une modification de la convention constitutive du GIP.

Par ailleurs, il est proposé de soumettre à la prochaine AG d'ID77 la candidature de Seine-et-Marne Numérique au titre du collège des organismes associés. Aucune opposition n'est relevée auprès des membres du Conseil d'administration.

Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT soumet au vote la délibération n° CA-2025/11/21-1 actant le retrait d'Act'Art du collège des membres fondateurs d'ID77.

A l'unanimité des votes, la délibération est adoptée.

2°) Délibération n°CA-2025/11/21-2 : Approbation du Budget Primitif 2026

L'article 12 de la convention constitutive précise que le budget inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses du GIP pour l'exercice.

Le budget primitif 2026, précisé dans le tableau annexé à la présente délibération concerne exclusivement la section de fonctionnement.

Les dépenses prévues s'élèvent à 2 000 €. Elles concernent la maintenance des logiciels de dématérialisation des actes administratifs et de gestion du budget, les frais d'assurance en responsabilité civile du GIP, les frais de déplacements de son personnel ainsi que les locations de salles pour évènement. Il est également prévu une dépense liée à la publication de marchés pour la constitution d'une centrale d'achat.

La recette de 2 000 € correspond à une subvention sollicitée auprès du Département de Seine-et-Marne.

Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT soumet au vote la délibération n° CA-2025/11/21-2 portant approbation du budget primitif 2026.

A l'unanimité des votes, la délibération est adoptée.

Toutes les délibérations à l'ordre du jour ayant été présentées et adoptées, il est proposé d'aborder les questions diverses.

La prochaine Assemblée générale, qui approuvera les nouvelles adhésions (actuellement 5 recensées), le rapport d'activités 2025, et l'avenant n° 4 portant modification de la convention constitutive, se tiendra à Provins, le 27 janvier 2026.

Réflexion sur la mise en place d'une centrale d'achat pour les missions d'AMO ou de MOE

Plusieurs collectivités ont indiqué avoir des difficultés à lancer des procédures de marché public pour trouver des AMO ou MOE pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets. De plus, elles sont parfois confrontées à des marchés infructueux, les bureaux d'étude ne répondant pas à ces projets de plus faible envergure. Elles ne disposent pas toujours des services ressources en interne pour mener ces procédures. Sur les 390 communes adhérentes, 282 ont un seuil de population de moins de 2000 habitants.

Aussi, ID77 étudie la possibilité de compléter ses missions par une activité de centrale d'achat de prestations d'AMO ou de MOE, pour le compte de ses adhérents. Cela est juridiquement envisageable, mais plusieurs points de vigilance sont déjà soulevés, notamment sur le type de marché et la gestion ultérieure ou sur l'accompagnement à prévoir pour les collectivités dans leurs relations avec les prestataires retenus.

Au vu des réponses d'un questionnaire adressé aux adhérents cet été, il est proposé de retenir, pour le lancement de cette centrale, la thématique de rénovation-extension de bâtiments publics et celle de la sécurisation de la voirie communale. Les missions d'AMO seront privilégiées, la proposition de missions de MOE s'avérant particulièrement contraignante.

Une note récapitulative sera transmise aux membres du CA avec le compte-rendu de séance.

Un sourcing va être prochainement lancé avec la Direction des Affaires juridiques du Département, afin d'enrichir l'écriture du cahier des charges.

Un comité de pilotage comprenant les membres du CA, le CAUE et des élus des communes adhérentes sera mis en place dès les réflexions sur le cahier des charges.

Réflexion sur la mise en place d'une aide juridique auprès des communes

Madame Sylvie ROGNON fait état de l'avancement des réflexions sur la mise en place d'une aide juridique auprès des adhérents. (Benchmark ATD, benchmark EPCI de Seine-et-Marne, sourcing, analyse juridique aux vus des statuts du GIP). Une note récapitulative sera transmise aux membres du CA avec le compte-rendu de séance.

Il est proposé de lancer un questionnaire auprès des adhérents sur leurs besoins propres et les différentes propositions de prestations.

En l'absence d'autres questions diverses, Monsieur CHANUSSOT remercie les participants et conclut le conseil d'administration à 11h30.

Fait à Melun, le 21 novembre 2025.

Jean-Marc CHANUSSOT
Président d'ID 77



Sylvie ROGNON
Secrétaire de séance



P.J. : Présentation du 21/11/2025